

Lignes directrices à l'intention des négociateurs

Organisation :

- D'ici au 20 juin, les gouvernements communiqueront à leurs vis-à-vis les noms de leurs fonctionnaires respectifs qui seront chargés des négociations sur les chapitres de l'ALENA et de ses ententes connexes.
- La première série de négociations sur les divers chapitres et les ententes connexes se déroulera selon le schéma suivant :

Groupe 1 - Chapitres 3, 4, 5, 7, 10
Groupe 2 - Chapitres 11, 12, 13, 14, 16, 17
Groupe 3 - Chapitres 1, 2, 15, 18, 20, 21, 22
Groupe 4 - Chapitres 6, 8, 9, 19, accords additionnels

Ce schéma sera revu à la fin de la première session et modifié au besoin.

Plan de travail :

- Au mois de juin au plus tard, les négociateurs en chef formuleront des plans indiquant le lieu des prochaines sessions de négociations;
- les négociateurs en chef s'échangeront des versions électroniques des listes tarifaires de 1995 et des données sur les échanges bilatéraux en 1994, d'ici au 30 juin;
- les négociateurs responsables de tous les chapitres de l'ALENA et de ses ententes connexes se réuniront à la fin de juillet au plus tard;
- à la lumière des résultats de la première session, les négociateurs en chef détermineront les éventuels chapitres, accords et domaines de l'ALENA où les travaux pourraient être accélérés;
- pour concrétiser la volonté de parvenir à des progrès rapides, les négociateurs se pencheront au départ sur, entre autres :
 - un cadre général de négociations des droits de douanes; et
 - la meilleure méthode d'élaboration de propositions sur l'accès au marché prévu par certains chapitres;
- les négociateurs feront rapport des progrès des négociations aux ministres au plus tard à la fin septembre;
- les ministres responsables du commerce se réuniront au besoin afin d'évaluer les progrès accomplis et déterminer les étapes ultérieures des négociations.